

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	22	
Date de la convocation : 25 mars 2024			Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.
Date d'affichage : 25 mars 2024			Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.
Vote : Pour : 22			Absent : Félix ROCHE.
Contre : 0			
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : CREATION D'UNE COUR OASIS A L'ECOLE JJ TRILLAT

Demande de subvention DETR 2024 / FOND VERT « RENATURATION DES VILLES & VILLAGES »

Demande de subvention Agence de l'Eau Loire-Bretagne appel à projet « RENATURATION VILLES ET VILLAGES »

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année scolaire 2022-2023 le conseil des élèves, le conseil d'école et l'ensemble de l'équipe pédagogique ont entrepris la co-construction d'un projet de COUR OASIS.

Ce projet vise à végétaliser l'école pour favoriser son adaptation au changement climatique, désimperméabiliser massivement les sols pour une meilleure gestion de la pluviométrie, créer des aménagements pédagogiques pour l'école du dehors et lutter contre les îlots de chaleur.

Ce projet consiste à retirer le bitume de la cour haute de plantations, du potager, des fleurs, des lieux de rencontre

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_033_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire présente les deux plans de financement suivants, correspondant aux dépenses éligibles par les financeurs :

AGENCE DE L'EAU					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
MAITRISE ŒUVRE	7 250,00 €		AGENCE LOIRE-BRETAGNE	80%	54 985,60 €
LOT TERRASSEMENT ET VRD	47 288,00 €				
LOT ESPACES VERTS	14 194,00 €				
TOTAL HT	68 732,00 €		TOTAL	80%	54 985,60 €
TOTAL TTC	82 478,40 €				

DETR 2024 / FOND VERT					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
LOT MOBILIER	42 001,20 €		DETR 2024	20%	10 360,24 €
OPTION AMPHITHEATRE NATUREL	9 800,00 €		FOND VERT 2024	20%	10 360,24 €
TOTAL HT	51 801,20 €		TOTAL	40%	20 720,48 €
TOTAL TTC	62 161,44 €				

Le projet global est donc prévu à 120 533.20 € HT avec des subventions estimées à 63% du montant des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 10 360.24 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024.
- **SOLLICITE** une subvention de 10 360.24 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre du FOND VERT « RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES ».
- **SOLLICITE** une subvention de 54 985.60 € auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projet « RENATURATION VILLES ET VILLAGES ».
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération de demande de subvention DETR & FOND VERT du 14 novembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_033_2024-DE

A G E D I